



RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 04372
Numéro SIREN : 414 676 429
Nom ou dénomination : DOVIN

Ce dépôt a été enregistré le 20/11/2017 sous le numéro de dépôt 21175

21175



GREFFE

20 NOV. 2017

SARL DOVIN

126 AVENUE VICTOR HUGO
STATION SERVICE BP

93300 AUBERVILLIERS

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOBIGNY (Seine-St-Denis)

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Certifié conforme

Le gérant : Daniel DOVIN

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)				
Actif Immobilisé				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel & outillage industriels	8 143	8 143		
Autres immobilisations corporelles	501	501		
Immobilisations en cours				
Avances & acomptes				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	8 644	8 644		
Actif circulant				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	9 077		9 077	13,00
Avances & acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	11 497		11 497	16,46
Autres créances				
. Fournisseurs débiteurs				
. Personnel				
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices	3 219		3 219	4,61
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	48		48	0,07
. Autres	1 516		1 516	2,17
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement	192		192	0,27
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	44 284		44 284	63,41
Charges constatées d'avance				
TOTAL (II)	69 833		69 833	100,00
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (0 à V)	78 477	8 644	69 833	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 7 622)	7 622 10,91	7 622 14,33
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	762 1,09	762 1,43
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-79 747 -114,19	-53 646 -100,86
Résultat de l'exercice	53 585 76,73	-26 101 -49,07
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	-17 777 -25,45	-71 362 -134,1
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts		
. Découverts, concours bancaires	383 0,55	293 0,55
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés	2 294 3,28	3 346 6,29
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	7 329 10,50	7 329 13,78
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 178 18,87	15 397 28,95
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	10 421 14,92	11 427 21,49
. Organismes sociaux	14 965 21,43	14 219 26,74
. Etat, impôts sur les bénéfices		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 901 4,15	2 090 3,93
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	36 138 51,75	70 443 132,46
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	87 610 125,46	124 544 234,18
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	69 833 100,00	53 182 100,00

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT				Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%			
Ventes de marchandises	93 771		93 771	42,19	100 895	44,13	-7 124	-7,05			
Production vendue biens											
Production vendue services	128 490		128 490	57,81	127 720	55,87	770	0,60			
Chiffres d'Affaires Nets	222 261		222 261	100,00	228 615	100,00	-6 354	-2,78			
Production stockée											
Production immobilisée											
Subventions d'exploitation											
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges											
Autres produits			49 158	22,12	-73	-0,02	49 231	N/S			
Total des produits d'exploitation (I)			271 419	122,12	228 541	99,97	42 878	18,78			
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			59 709	26,86	68 717	30,06	-9 008	-13,10			
Variation de stock (marchandises)			4 589	2,06	-509	-0,21	5 098	N/S			
Achats de matières premières et autres approvisionnements											
Variation de stock (matières premières et autres approv.)											
Autres achats et charges externes			47 760	21,49	85 064	37,21	-37 304	-43,84			
Impôts, taxes et versements assimilés			4 399	1,98	4 285	1,87	114	2,66			
Salaires et traitements			76 062	34,22	75 845	33,18	217	0,29			
Charges sociales			18 853	8,48	17 997	7,87	856	4,76			
Dotations aux amortissements sur immobilisations											
Dotations aux provisions sur immobilisations											
Dotations aux provisions sur actif circulant											
Dotations aux provisions pour risques et charges											
Autres charges			6 467	2,91	1 874	0,82	4 593	245,00			
Total des charges d'exploitation (II)			217 837	98,01	253 274	110,79	-35 437	-13,98			
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			53 582	24,11	-24 732	-10,81	78 314	316,65			
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun											
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)											
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)											
Produits financiers de participations											
Produits des autres valeurs mobilières et créances			4	0,00	4	0,00		0,00			
Autres intérêts et produits assimilés											
Reprises sur provisions et transferts de charges											
Différences positives de change											
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement											
Total des produits financiers (V)			4	0,00	4	0,00		0,00			
Dotations financières aux amortissements et provisions											
Intérêts et charges assimilées											
Différences négatives de change											
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements											
Total des charges financières (VI)											
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			4	0,00	4	0,00		0,00			
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			53 585	24,11	-24 729	-10,81	78 314	316,65			

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			1 373	0,60	-1 373	-100,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)			1 373	0,60	-1 373	-100,00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			-1 373	-0,59	1 373	-100,00
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des Produits (I+III+V+VII)	271 422	122,12	228 545	99,97	42 877	18,76
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	217 837	98,01	254 646	111,39	-36 809	-14,44
RÉSULTAT NET	53 585	24,11	-26 101	-11,41	79 686	305,30
	<i>Bénéfice</i>		<i>Perte</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

SARL DOVIN

Société à responsabilité limitée

au capital de 7.622 €

Siège social : 126 avenue Victor Hugo - 93300 Aubervilliers

RCS Bobigny B 414 676 429

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 25 juin 2017

- *Extrait du procès-verbal* -

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition de la gérance, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016,

s'élevant exactement à 53 585,21 €

de la manière suivante :

- Report à nouveau antérieur (79 747,05 €)
- Soit au total..... (26 161,84 €)
- **Soit report à nouveau après affectation, ... (26 161,84 €)**

Capitaux propres de la Société inférieurs à la moitié du capital social

L'assemblée générale constate que les capitaux propres ne sont toujours pas reconstitués et qu'ils demeurent inférieurs à la moitié du capital social.

Les associés constatant qu'à la suite de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016, les capitaux propres qui s'élèvent à – 17.777 euros pour un capital de 7.622 euros sont toujours inférieurs à la moitié dudit capital, décident néanmoins, de ne pas dissoudre la Société

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée se déclare informée qu'il n'y a pas eu de dividendes versés au titre des trois précédents exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

.....
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir les formalités légales partout où besoin sera.
.....

extrait certifié conforme

La gérance



SARL DOVIN

Société à responsabilité limitée
au capital de 7.622 €

Siège social : 126 avenue Victor Hugo - 93300 Aubervilliers
RCS Bobigny B 414 676 429

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 25 juin 2017

Procès-verbal

L'an deux mille dix sept,
et le 25 juin à onze heures,
les associés de la société « DOVIN » se sont réunis, au siège social, en assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation faite conformément aux dispositions légales et statutaires.

SONT PRESENTS :

M. Daniel DOVIN, gérant-associé, propriétaire de.....	250 parts
M. Jean-Michel DOVIN, associé, propriétaire de.....	250 parts

soit ensemble **500 parts**
composant l'intégralité du capital social.

M. Daniel DOVIN préside la réunion. Il constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Il est déposé sur le bureau :

- les statuts de la société,
- la copie de la convocation,
- l'inventaire au 31 décembre 2016,
- les rapports de gestion de la gérance ainsi que le rapport sur les opérations visées par Le Code de Commerce et la loi ,
- les comptes annuels au 31 décembre 2016,
- l'ordre du jour de l'assemblée,
- le texte des résolutions proposées.

DD DM

Monsieur le Président fait observer que les associés ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés présents lui en donnent acte.

Il rappelle l'ordre du jour de la présente réunion :

- rapports de la gérance sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, ainsi que sur les conventions visées par les articles L223-19 du Code de Commerce et 35 du décret du 23 mars 1967,
- approbation desdits comptes annuels et conventions ; affectation des résultats de l'exercice ; quitus à la gérance,
- rémunération de la gérance,
- Questions diverses,
- Pouvoirs.

Puis, Il ouvre la séance en donnant lecture de ses rapports.

Cette lecture achevée, la parole est offerte aux associés.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes, inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées par les articles L223-19 du Code de Commerce et 35 du décret du 23 mars 1967, prend acte que ledit rapport ne fait état d'aucune convention particulière.

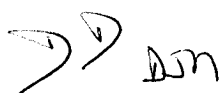
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve lesdits comptes annuels, tels que présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition de la gérance, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016,

s'élevant exactement à 53 585,21 €

de la manière suivante :

- Report a nouveau antérieur (79 747,05 €)
- Soit au total..... (26 161,84 €)

- **Soit report à nouveau après affectation, ... (26 161,84 €)**

Capitaux propres de la Société inférieurs à la moitié du capital social

L'assemblée générale constate que les capitaux propres ne sont toujours pas reconstitués et qu'ils demeurent inférieurs à la moitié du capital social.

Les associés constatant qu'à la suite de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016, les capitaux propres qui s'élèvent à - 17.777 euros pour un capital de 7.622 euros sont toujours inférieurs à la moitié dudit capital, décident néanmoins, de ne pas dissoudre la Société

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée se déclare informée qu'il n'y a pas eu de dividendes versés au titre des trois précédents exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

La gérance rappelle aux associés que pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, compte tenu de l'autorisation qui lui avait été donnée précédemment, la rémunération prise correspond aux décisions prises en assemblée.

La collectivité des associés, après en avoir délibéré, décide de fixer les appointements bruts annuels de M. Daniel DOVIN, pour ses fonctions de gérance, pour 2017, à 24.800 €.

Par ailleurs, les frais que le gérant serait amené à exposer pour le compte de la société continueront de lui être remboursés sur présentation des justificatifs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité ; le gérant s'abstenant de prendre part au vote.

JD DN

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir les formalités légales partout où besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

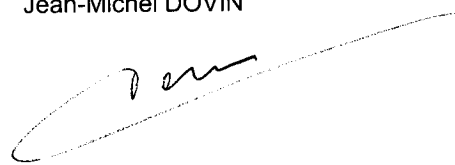
°°°

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et le présent procès-verbal signé par les associés après lecture.

DANIEL DOVIN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Daniel', written over a horizontal line.

Jean-Michel DOVIN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean-Michel', written over a horizontal line.